

Destinaire: À tous les employés « Personnel de bureau et Groupe connexe » de Bell Aliant

Expéditeur: Comité Travail et Comité Directeur sur l'Évaluation d'Emploi

UNIFOR et Bell Aliant ont le plaisir d'annoncer que les parties ont complété le programme d'évaluation d'emploi conjointe selon le Mémoire d'Entente des pages 140-142 de la Convention Collective. Le but de cette communication est de partager la méthodologie, les résultats et les prochaines étapes dans le processus.

### Méthodologie

- Tous les employés ont été invités à compléter un profil d'emploi mis à jour. Certains d'entre vous ont présenté un profil individuel, tandis que d'autres ont travaillé en groupe et présenté un profil de groupe. Plus de 95 % de tous les employés ont soumis un profil mis à jour ou un nouveau profil.
- Tous les profils ont été traduits en français ou en anglais.
- Le comité de travail sur l'évaluation d'emploi (Lucie Carrier, Ray Kolody, Lyne Chiasson et Claudie Coulombe) s'est réuni avec le consultant, M. Gerald Renaud à quelques reprises pour examiner les profils d'emplois et évaluer les emplois.
- Dans le cas où plus d'un profil d'emploi a été présenté, le comité a sélectionné celui ou ceux qui reflètent le mieux l'entière portée de l'emploi.
- Le comité et le consultant a terminé l'évaluation de sept profils différents, ce qui représente plus de 90 % des employés de l'unité de négociation.
- L'évaluation des cinq derniers profils a été réalisée par le consultant, avec l'accord de la compagnie et le syndicat.
- Ensuite, le consultant a mis les résultats des évaluations dans le système de pointage. Il a aussi déterminé les plages de point pour chaque groupe salarial existant (10 à 15).
- Les résultats ont été présentés ensuite au syndicat et le comité pour approbation.

### Résultats

- Le poste d'Adjointe – Coordination du réseau d'accès sera reclassé du groupe salarial 14 au groupe salarial 15.
- La position du représentant du service à KMTS/DMTS sera reclassée du groupe salarial 10 au groupe salarial 11.
- Tous les autres postes au sein de l'unité de négociation resteront dans leurs groupes salariaux existants.
- Aucuns emplois ne sont reclassés à la baisse suite du programme d'évaluation de travail.

### Prochaines étapes

- Les reclassements et les augmentations de salaire qui en résultent, seront rétroactifs au 1er janvier 2014. Il est prévu que toutes les augmentations de salaire seront versées aux employés admissibles le 23 octobre 2015.
- Un employée ou groupe d'employées peut contester les résultats de l'évaluation en faisant appel. L'appel sera revu par un membre de l'équipe Corporative des Relations de travail et un Représentant National d'Unifor de chaque province.

Si vous avez des questions liées à la méthode d'évaluation des emplois et/ou aux résultats, s'il vous plaît, n'hésitez pas à contacter un membre du comité de travail ou du comité de direction sur l'évaluation de l'emploi.